

**MANDEMENT DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MARSEILLE,
SUR LES SPECTACLES,**

Nous donnerons successivement à nos lecteurs les parties les plus saillantes du mandement de Mgr. de Marseille contre les spectacles. On verra si c'est chose nouvelle de les condamner, et dans quels rangs nous combattons.

Corrompre l'esprit par l'impiété et le cœur par le libertinage, telle a été surtout dans le siècle dernier, telle est encore aujourd'hui la double action par laquelle n'a cessé de s'accomplir l'œuvre de l'enfer. Notre objet n'est point d'entrer dans le détail de tous les moyens employés pour exercer cette action corruptrice. Nous ne signalerons en ce moment ni les écrits coupables et si multipliés qui, sous une forme durable ou éphémère, continuent à propager parmi nous les mauvaises doctrines et à offrir une pâture toujours plus irritante à des passions criminelles, ni les funestes enseignemens qui du haut des chaires de pestilence, et avec un appareil plus ou moins scientifique, portent dans l'âme d'une jeunesse ardente et inexpérimentée, autant que curieuse de nouveautés, le principe de toutes les aberrations de l'orgueil et brisent pour elle le frein le plus salutaire comme le plus puissant de toutes les convoitises, ni enfin tant de tentatives diverses à l'aide desquelles on s'efforce de bannir Dieu de la société des hommes, voulant pour cela, entre autres choses, emprisonner sa parole dans ses temples et la lier partout ailleurs dans la bouche de ses ministres. Nous n'avons en vue cette fois que de vous entretenir d'une autre cause de corruption et, nous osons dire aussi, d'impiété. La plaie qui en est résultée est trop grande, elle tend trop à s'envenimer tous les jours davantage pour que nous ne redoublions pas d'efforts, sinon pour la sonder jusques dans ses dernières profondeurs, du moins pour en dire les dangers les plus évidents et vous exhorter plus fortement que jamais à en éviter les atteintes.

Dans tous les temps quiconque a eu quelque souci des bonnes mœurs a professé un juste éloignement pour les représentations théâtrales. Elles commencèrent à Athènes et déjà le législateur de cette république célèbre proscrivait comme indigne leur premier inventeur, qui ne se livrait aux jeux obscènes, qu'il avait imaginés, qu'en offrant un hideux spectacle en l'honneur d'une fausse divinité représentée par l'ivresse et également ennemie de la raison et de la pudeur ! En prenant des formes plus polies, la scène antique n'en fut que plus dangereuse ; c'étaient dès lors, comme de nos jours, des passions criminelles mises en action, qu'elle présentait aux regards du public ; les sages en gémissaient, mais que pouvaient-ils dans la licence des mœurs payennes dont les poètes dramatiques reproduisaient les trop fidèles images ? la multitude laissait dire les sages et se laissait corrompre toujours davantage. De la Grèce conquise par les Romains, l'art scénique fut apporté par un esclave dans la capitale du monde, et il fut un des moyens par lesquels les vaincus se vengèrent des vainqueurs, en introduisant parmi eux, selon la pensée d'un très grave historien de l'antiquité, des exercices indignes et des goûts infâmes. C'est ainsi que, d'après le même auteur, tout s'amollit et s'avilit à Rome et le sénateur et le magistrat et le guerrier, tandis que la licence, dit-il, leur plaisait et qu'ils ne cherchaient qu'à la couvrir d'un prétexte. Il nous fait des désordres qui accompagnaient et suivaient les représentations de la scène un tableau frappant d'énergie, et hélas ! aussi de ressemblance avec ce qui se passe encore au sein du christianisme dans de pareilles occasions. Ces choses furent portées à un excès prodigieux dans la capitale de l'empire, les provinces imitèrent la capitale, et les débauches ainsi que les crimes qu'elles engendrent augmentèrent à proportion ; aussi les Romains ne furent bientôt plus que ce vil peuple, esclave aux pieds des tyrans tels que Néron et Héliogabale auxquels il demandait à grands cris, seulement du pain et des spectacles *panem et circenses*, peuple perdu et abruti de vices, dont les barbares parvinrent à faire leur proie et que le christianisme, par ses vertus austères, ne releva de son abaissement qu'à mesure que le sang des Romains se mêla à celui de ces mêmes barbares dont l'Eglise fit l'éducation pour en former ensuite les nations modernes.

Les plus graves auteurs de l'antiquité payenne s'élevèrent avec force contre les spectacles dans l'intérêt des mœurs dont ils déploreraient la perte. Nous pourrions accumuler bien des citations qui attesteraient à des chrétiens que le paganisme lui-même les condamne comme convaincus d'imiter ce qui révoltait déjà, avant l'Évangile, les consciences honnêtes. Mais qu'il nous suffise d'indiquer quelques passages. En retraçant les coutumes des anciens

Germain, un historien explique la pureté de leurs mœurs " parce que, dit-il, ils ne furent corrompus par aucun des attrait des spectacles." Il parle ailleurs des spectacles " comme ayant introduit à Rome tous les genres de désordre et d'infamie, et ajouté plus que toute autre cause à ce qu'il y avait déjà de corruption." Un autre écrivain de l'antiquité préconise le sénatus-consulte qui ordonne pour la défense des bonnes mœurs, la démolition d'un théâtre nouvellement construit, et à ce sujet il loue la conduite de l'illustre personnage qui avait provoqué cette sage mesure. Selon lui " les vices qui perdirent Rome ne vinrent qu'avec le luxe asiatique à la suite des baladins et des histrions. Il dit que les spectacles furent les germes de la luxure qui envahit les temps postérieurs, et il regrette l'époque où les réunions dans lesquelles les mœurs étaient outragées, étaient considérées comme des conjurations contre la république."

Sénèque s'exprime en ces termes sur le même sujet : " Rien n'est plus nuisible aux bonnes mœurs que d'aller au spectacle, car alors les vices se glissent dans le cœur par la volupté. J'avoue moi-même ma faiblesse, je n'en rapporte jamais les dispositions que j'avais en sortant de ma maison. Ce qui était calme en moi est troublé, ce que j'avais repoussé de mon âme est revenu, que dirai-je encore, je retourne plus porté à l'avarice, à l'ambition, à la luxure, à la cruauté et à l'inhumanité parce que j'ai été dans une telle réunion d'hommes."

Cicéron, après avoir rappelé les vers d'un poète dramatique sur la volupté, s'écrie ironiquement : " O la belle réformatrice de la vie que la comédie, qui ne serait rien du tout, si on en ôtait les vices auxquels le cœur s'attache !"

Lacédémone exclut de la république les comédiens, les histrions et tous les acteurs de théâtre, Rome payenne les nota d'infamie même dans ses lois, *quisquis in scenam prodierit, aut prator, infamis est* : il fut défendu aux sénateurs d'entrer dans leur maison, et aux chevaliers de paraître avec eux en public, il n'était permis de les voir que sur la scène, enfin il y eut un moment où ils furent expulsés, dit Tacite, de Rome et de l'Italie entière.

Mais est-ce que ce qui était immoral, destructeur de toute vertu, source de tous les vices au sein du paganisme serait licite parmi les chrétiens ? Est-ce que sous l'empire de la grâce, à la face de l'Évangile et à l'ombre de la Croix, on aurait le droit de se permettre ce que l'honnêteté seule réprouvait avant que l'homme eût été régénéré d'en-haut ? Quelle morale, fondée sur l'Évangile et confirmée par la Croix, serait donc venue autoriser ce qui était réputé si mauvais sous le culte de toutes les passions divinisées ? Serait-ce là la morale de Jésus-Christ ?..... Grand Dieu ! jusqu'où avilirait-on à force de lâcheté et de corruption la doctrine que vous avez apportée du Ciel sur la terre ? Sa pureté et sa sainteté ont parlé au cœur de ses ennemis, elles ont vaincu l'orgueil et la haine des sophistes, ou du moins elles leur ont arraché de magnifiques hommages. C'est un de ses titres de gloire de ne conniver avec aucune faiblesse coupable, de proscrire sans réserve tout ce qui est mal, de condamner jusqu'à la pensée du mal, d'obliger les hommes d'en fuir jusqu'à l'apparence, c'est là un des caractères auxquels on reconnaît sa divinité, et voilà que des chrétiens qui doivent être ses disciples en viendraient à cet oubli d'eux-mêmes, ils la méconnaîtraient, ils la travestiraient tellement que dans leur conduite, comme dans leurs maximes, elle ne s'offrirait plus que désarmée des saintes rigueurs qui la font si sublime et si belle ; elle ne serait plus qu'une doctrine d'accommodemens mondains placée au-dessous de la sagesse des philosophes payens et des enseignemens de l'histoire profane. Mais s'il en est ainsi de ceux qui veulent se tromper, une conscience droite, éclairée par la foi, ne saurait ratifier cet incroyable renversement des devoirs du christianisme ; elle proteste de toutes ses forces contre les maximes contraires à la vérité et à la sainteté de l'Évangile, et ce n'est pas au monde, lui, dont le prince est déjà jugé, lui, que Jésus-Christ a condamné à cause de ses scandales, ce n'est pas au monde qu'elle demande l'interprétation de la morale évangélique. Elle écoute l'Eglise qui parle par la voix de ses pasteurs.

Or, N. T. C. F., l'Eglise ne laisse aucun doute sur les jugemens qu'elle porte des spectacles. Tous les conciles qui s'en sont occupés les ont hautement condamnés. Nous citerons entr'autres un concile tenu dans nos contrées, à Arles, et qui prononce la peine d'excommunication contre les acteurs de théâtre. Nous citerons un concile de Milan qui a eu lieu sous saint Charles Borromée, et qui veut que ces mêmes acteurs soient expulsés de tous les pays de la province Ecclésiastique, et qu'il soit fait de sévères admoni-